



# Une approche unique en Europe

**F**in 2009, le Fugitive Active Search Team (FAST) de la police fédérale a fêté ses 10 ans d'existence. A l'origine, cette cellule a été créée afin de rechercher les (grands) criminels qui se soustraient à leur condamnation. Près de 1000 interpellations plus tard, l'équipe FAST se voit confier une tâche supplémentaire : la récupération du patrimoine des fugitifs. En septembre, l'unité qui dépend désormais de la Direction de la lutte contre la criminalité économique et financière (DJF/OCDEFO/FAST) participera à un séminaire expert en vue de créer, à terme, un réseau européen de spécialistes en la matière.

.....  
 Texte Gwendoline Hendrick  
 Photo Lavinia Wouters  
 .....

BRUXELLES – Dans un rapport de 2007<sup>1</sup>, le Conseil de l'Union européenne soulignait l'efficacité de l'unité FAST et son utilité comme modèle de bonne pratique pour d'autres Etats. L'Allemagne est le premier pays européen à avoir créé le 'Zielfahndung', soit une équipe dédiée à la recherche des criminels en fuite. D'autres pays ont également un service similaire : la France, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Autriche. Chez nous, le service FAST est composé d'une dizaine de personnes et est dirigé par le commissaire judiciaire Martin Van Steenbrugge. Environ 850 dossiers de fugitifs sont ouverts au sein de la cellule, certains depuis plusieurs années. Aujourd'hui, la Belgique est le seul pays qui se focalise à la fois sur la recherche des criminels en fuite et sur la confiscation de leur patrimoine. Cette volonté d'approche 'globale' est assez récente : "Nous changeons d'ailleurs de nom et allons désormais nous appeler *Fugitive and Asset Search Team* et dépendre de la Direction de la lutte contre la criminalité économique et financière (DJF/OCDEFO/FAST)", précise Martin Van Steenbrugge.

## Objectifs

Une réunion, organisée chaque année par Interpol, réunit les équipes qui traquent les fugitifs aux quatre coins de la

planète, soit 188 pays, ce qui est évidemment beaucoup. "Nous pensions qu'il serait intéressant d'organiser quelque chose à plus petite échelle. Nous en avons parlé avec nos collègues d'Allemagne et des Pays-Bas et c'est ainsi que l'idée d'un réseau européen a vu le jour", explique le commissaire judiciaire Van Steenbrugge, responsable de ce projet. L'objectif dans le cadre de la Présidence belge est de jeter les bases d'un réseau européen avec, dans un second temps, la possibilité de créer un secrétariat permanent. L'instauration d'un tel réseau vise à faciliter les échanges d'informations et le partage de savoir-faire et d'expériences concernant la problématique des condamnés en fuite. Par ailleurs, les difficultés rencontrées par certains *fugitive teams* peuvent en aider d'autres dans leur démarche. Les Néerlandais ont ainsi pu tirer les enseignements des difficultés que rencontre le FAST. Conformément à l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 19 juillet 2007, les méthodes spéciales de recherche (MSR) ne peuvent pas être utilisées dans le cadre de l'application des peines, et donc à l'encontre des condamnés fugitifs. "Avant de créer leur *fugitive team*, les Néerlandais ont donc veillé à adapter la loi afin de pouvoir utiliser ces méthodes spéciales de recherche", ajoute-t-il.

## Agenda

Les 9 et 10 septembre prochains, l'équipe belge ainsi qu'une délégation des 26 autres pays de l'Union européenne se réuniront lors d'un séminaire d'experts organisé à Zaventem. Des représentants de la magistrature et du Service public fédéral (SPF) Justice seront également conviés à cette réunion de deux jours, durant laquelle sera notamment abordé le mandat d'arrêt européen. Les participants assisteront aussi aux présentations des différents *fugitive teams*. "Certains policiers ne voient pas toujours la nécessité de créer de tels services. Selon eux, ce sont les enquêteurs qui doivent également prendre en considération cet aspect de l'exécution des peines. Mais dans les faits, cela ne fonctionne pas car traquer les fugitifs constitue un travail à temps plein", souligne le commissaire. Voilà sans doute ici aussi un message à délivrer lors du colloque de septembre !



<sup>1</sup> Rapport d'évaluation sur la quatrième série d'évaluations mutuelles *L'application pratique du mandat d'arrêt européen et des procédures correspondantes de remise entre états membres, rapport sur la Belgique*, Conseil de l'Union européenne, 2007.